

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 17 JAN. 2019

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°90-90 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu l'arrêté du 10 juin 1991 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

1) Représentants titulaires

- Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, président ;
- Madame Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Madame Noémie le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Cédric Montesinos, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Hervé Amiot-Chanal, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences ;
- Madame Laure Batalla, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche.

2) Représentants suppléants

- Madame Emma Orgeret, adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Madame Aurélie Tiger, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Anne-Sigrid Fumey, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Pierre Scandola, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emploi ;

- Madame Isabelle Sarthou, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Monsieur Jérôme Santerre, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Damien Bailleul, chargé de mission d'appui réglementaire du bureau de gestion des personnels contractuels.

B - Représentants des organisations syndicales

1) Représentants titulaires

Professeurs de classe exceptionnelle

- Monsieur Joël Sylvestre (FSU – CGT).

Professeurs hors classe

- Monsieur Eric Faccioli (FSU – CGT)
- Monsieur Didier Fleury (UNSA)
- Monsieur Etienne Lemaire (FO) ;

Professeurs de classe normale

- Madame Angélique Bourdalle (FSU – CGT) ;
- Monsieur Stéphane Barnini (FSU – CGT) ;
- Monsieur Vincent Fouque (FSU – CGT).

2) Représentants suppléants

Professeurs de classe exceptionnelle

- Madame France Darras (FSU – CGT).

Professeurs hors classe

- Madame Isabelle Dane-Seosse (FSU – CGT) ;
- Madame Elisabeth Donnay (UNSA) ;
- Madame Rachel Sekula (FO).

Professeurs de classe normale

- Monsieur Jean-Gabriel Rapin (FSU – CGT) ;
- Monsieur Jonathan Laporte (FSU – CGT) ;
- Madame Sarah Hader (FSU – CGT).

Article 2

L'arrêté du 11 septembre 2018 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **7 JAN. 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines
J.-P. FAYOLLE

